

**ANNEXE X****RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA STRATÉGIE  
D'INTERVENTION « AGIR AUTREMENT » ET LA MESURE  
« ÉCOLE MONTRÉLAISE ET LUTTE À LA PAUVRETÉ »**

À titre informatif, la commission fournit au syndicat les renseignements sur les sommes allouées dans le cadre de la Stratégie d'intervention « Agir autrement » et la mesure « École montréalaise et lutte à la pauvreté ». Dans la mesure du possible, ces renseignements sont fournis avant le 1<sup>er</sup> décembre.